

## GARANTIE SUR LES PRODUITS

**ALUPROF S.A. Usine à Opole, 45-446 Opole, rue Gosławicka 3.**

### 1. Système de garantie

Aluprof S.A. au siège à Bielsko-Biała - Usine à Opole, ci-après dénommé Garant, pour assurer la meilleure qualité, donne à l'Acheteur, dans le cadre de l'activité menée dans l'Usine de Distribution des Systèmes de Volets Roulants et de Portes de Garage,

Garantie sur les produits – assortiment se trouvant dans l'offre commerciale. La garantie s'applique à partir de la date de la délivrance des marchandises d'ALUPROF S.A. à l'Acheteur.

### 2. Objet de garantie

#### Profilés extrudés laqués

- 2.1. Période de garantie sur l'adhérence de la couche de laque en poudre est de 10 ans.
- 2.2. Résistance des couches de laquage à l'action des rayons UV, aux décolorations et à la perte de brillance est déterminée dans la licence Qualicoat - La licence Qualicoat avec des explications de base est accessible à la demande du client. ALUPROF S.A.

#### Profilés extrudés couleur ton bois

- 2.3. Période de garantie sur l'adhérence et sur la couleur du film décoratif : 5 ans.

#### Profilés de volets avec la mousse de polyuréthane

- 2.4. Période de garantie sur l'adhérence de la couche de laque en poudre : 3 ans.
- 2.5. Résistance des couches de laquage à l'action des rayons UV, aux décolorations et à la perte de brillance conformément à la norme PN-EN 1396 et ECCA.
- 2.6. Déviation des couleurs des profilés livrés possible :  $\Delta E \leq 0,7$  dans la même livraison,  $\Delta E \leq 1,0$  dans des livraisons différentes – méthode des essais conforme à la norme EN 13523-3.
- 2.7. Remarque: en raison de sa spécificité et la façon de situer les cernes de bois, les couleurs du bois peuvent légèrement différer dans des livraisons différentes dans la structure d'imitation du bois et en tant que telles ne font pas l'objet d'une réclamation.

#### Profilés de volets avec la mousse de polyuréthane plaxés

- 2.8. Période de garantie sur l'adhérence et sur la couleur du film décoratif : 5 ans.

#### Lames en PVC

- 2.9. Période de garantie en termes de la résistance mécanique et de la stabilité de la couleur : 2 ans, en tenant compte des normes : PN-EN ISO 4892-2;2013-06 , en ce qui concerne des exigences de température : PN-EN ISO 513:1999, de décoloration : PN-EN 20105-A02;1996.

#### Coffres de volets

- 2.10. Période de garantie sur l'adhérence de la couche de laque en poudre : 3 ans.
- 2.11. Résistance des couches de laquage à l'action des rayons UV, aux décolorations et à la perte de brillance conformément à la norme PN-EN 1396 et ECCA.
- 2.12. Déviation des couleurs des coffres livrés possible :  $\Delta E \leq 0,7$  dans la même livraison,  $\Delta E \leq 1,0$  dans des livraisons différentes – méthode des essais conforme à la norme EN 13523-3.

#### Coffres de volets couleur ton bois

- 2.13. Période de garantie sur l'adhérence et sur la couleur du film décoratif : 5 ans.

#### Le Système OPOTERM et STYROTERM-SKB: coffres, coulisses, profilés en PVC

- 2.14. Période de garantie en termes de la résistance mécanique et de la stabilité de la couleur : 2 ans, en tenant compte des normes : PN-EN ISO 4892-2;2013-06 , en ce qui concerne des exigences de température : PN-EN ISO 513:1999, de décoloration : PN-EN 20105-A02;1996.
- 2.15. Les éléments recouverts du film décoratif (adhérence, couleur du film décoratif) : 2 ans

#### Couvercles latérales laquées

- 2.16. Période de garantie sur l'adhérence de la couche de laque en poudre est de 10 ans.
- 2.17. Résistance des couches de laquage à l'action des rayons UV, aux décolorations et à la perte de brillance est déterminée dans la licence Qualicoat.

Siège social d'une entreprise ALUPROF SA  
rue Warszawska 153  
43-300 Bielsko-Biała  
tel. +48 33 81 95 300  
fax +48 33 82 20 512

Établissement à Opole  
rue Gosławicka 3  
45-446 Opole  
tel. +48 77 40 00 000  
fax +48 77 40 00 006

Établissement à Golezów  
rue Przemysłowa 10  
43-440 Golezów  
tel. +48 33 48 32 010  
fax +48 33 85 66 552

Établissement à Ogródzkiej  
Centre de Recherche et d'Innovation  
rue Dojazdowa 5  
43-426 Ogródzka  
tel. +48 33 819 52 46

### Couvercles latérales couleur ton bois

2.18. Période de garantie sur l'adhérence et sur la couleur du film décoratif : 5 ans.

### Joint

2.19. Joints à brosse: 3 ans.

2.20. Joints en caoutchouc: 3 ans.

### Tubes en acier et en aluminium

2.21. Période de garantie sur tubes: 5 ans.

### Accessoires pour la production des volets roulants, moustiquaires, stores.

2.22. On accorde une garantie de 2 ans sur tous les accessoires pour la production des volets roulants, moustiquaires et stores.

### Accessoires électriques

2.23. On accorde une garantie de 2 ans à partir de la date de l'achat du produit sur tous les accessoires électriques.

### Commandes

2.24. Moteurs tubes Aluprof YYGL et Aluprof DM : 50 moins ; autres: 2 ans.

2.25. Moteurs compact: 2 ans au cas des inspections documentées, effectuées tous les 6 mois.

## 3. Conditions de la présentation de la réclamation

3.1. Un défaut des marchandises livrées par Aluprof Opole peut donner la raison d'une réclamation de qualité, et à la fois être la base de la responsabilité d'Aluprof Opole seulement dans le cas où:

3.1.1. Le défaut existait avant la délivrance de la marchandise,

3.1.2. Le défaut est survenu après la délivrance de la marchandise, mais de la cause inhérente de la marchandise (interne).

3.2. Chaque défaut auquel s'applique la garantie doit être communiqué par écrit à ALUPROF S.A. par l'Acheteur.

3.3. La condition du traitement de la réclamation est la soumission par l'Acheteur de toute la documentation concernant l'achat, permettant l'identification de l'assortiment, et sa livraison à ALUPROF S.A., ensemble avec le formulaire de réclamation rempli.

3.4. L'Acheteur qui fait la réclamation de qualité est obligé de fournir au Garant la marchandise complète, protégée de manière adéquate pour pouvoir effectuer l'inspection nécessaire. L'Acheteur est obligé de garder une attention appropriée, dans le cadre de laquelle il est particulièrement recommandé :

3.4.1. Prendre soin de la marchandise défectueuse,

3.4.2. Conserver l'emballage d'origine et les étiquettes des produits,

3.4.3. Faire la documentation photographique du défaut et la joindre au formulaire de réclamation,

3.4.4. Respecter les délais de la présentation de la réclamation donnés dans les « Conditions générales de vente et de livraison ALUPROF S.A. »

*Envoi d'un produit incomplet peut prolonger le délai du traitement de la réclamation. Si l'Acheteur ne fournit pas le produit défectueux, on considère qu'il a renoncé aux revendications de garantie et la réclamation sera considérée comme injustifiée.*

3.5. Le Vendeur se réserve le droit d'exiger de l'Acheteur de fournir des échantillons de l'assortiment réclamé.

3.6. ALUPROF S.A. s'engage à répondre dans les 14 jours (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) à compter de la date de réception de la réclamation ensemble avec les documents indiqués au point 3.3.

3.7. En l'absence d'une documentation complète concernant la réclamation et /ou les échantillons requis de l'assortiment, ALUPROF S.A. se réserve le droit de rejeter la réclamation ou de faire appel de la compléter.

## 4. Validité de garantie

La garantie n'est valable que si les conditions suivantes sont remplies :

4.1. Les systèmes de volets roulants ont été faits de façon professionnelle et en conformité avec les directives contenues dans la Documentation Technique mise à disposition par le Vendeur. ALUPROF S.A. se réserve le droit de refuser une réclamation dans le cas d'application des éléments qui ne sont pas compatibles avec les éléments ALUPROF S.A.

4.2. Les systèmes ont été régulièrement entretenus à l'aide des produits appropriés, en conformité avec les principes de la conservation décrites au point 7.

4.3. C'est à la partie qui se réfère à la Garantie de prouver que les exigences présentées ont été satisfaites.

4.4. Les défauts éventuels ne libèrent pas l'Acheteur de l'obligation du paiement du prix dans les délais convenus.

Siège social d'une entreprise ALUPROF SA  
rue Warszawska 153  
43-300 Bielsko-Biała  
tel. +48 33 81 95 300  
fax +48 33 82 20 512

Établissement à Opole  
rue Gosławicka 3  
45-446 Opole  
tel. +48 77 40 00 000  
fax +48 77 40 00 006

Établissement à Golezów  
rue Przemysłowa 10  
43-440 Golezów  
tel. +48 33 48 32 010  
fax +48 33 85 66 552

Établissement à Ogródzkiej  
Centre de Recherche et d'Innovation  
rue Dojazdowa 5  
43-426 Ogródzka  
tel. +48 33 819 52 46

## 5. Exclusions de garantie et notes supplémentaires

Les droits en vertu de la garantie ne s'appliquent pas à l'Acheteur en cas de :

- 5.1. Détermination des dommages mécaniques qui n'ont pas été causés par la faute du Vendeur.
- 5.2. Détermination des dommages de la surface causés par :
  - 5.2.1. Non-observance du traitement et de l'entretien, vieillissement normal du produit, l'usure naturelle.
  - 5.2.2. CONTACT avec des produits chimiques agressifs.
- 5.3. Constatation de non-application à des restrictions définies dans les agréments techniques, les normes de produits et la documentation technique.
- 5.4. Endommagements résultants des facteurs indépendants d'ALUPROF S.A., tels que les catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, tremblements de terre, inondations, grêle ou autres), les guerres, les guerres civiles, les actes de terrorisme, etc.
- 5.5. Endommagements causés par une mauvaise installation (connexion) ou une mauvaise utilisation des Systèmes de Volets Roulants et Portes de garage.
- 5.6. Retards irresponsables dans l'exécution de la réparation qui peuvent causer d'autres dommages.
- 5.7. Différences de couleur, rayures, enfoncements ou autres dommages qui ont pu être remarqués et réclamés avant d'être utilisés pour la production - ils ne peuvent pas être réclamés après leur application.
- 5.8. L'hétérogénéité structurelle du revêtement de couleur de différents éléments des systèmes résulte des différentes technologies de l'application de la peinture et en tant que telle n'est pas soumise à la réclamation.
- 5.9. Différences de ton de couleur si leur tolérance est comprise dans l'étendue  $\Delta E \leq 0,7$  dans la même livraison.
- 5.10. Différences de ton de couleur si leur tolérance  $\Delta E \leq 1,0$  dans des livraisons différentes – selon la méthode d'essai EN 13523-3.
- 5.11. Impact continu sur les surfaces laquées des températures au-dessus de 70°C.
- 5.12. Endommagements causés par le contact avec les matières produisant des vapeurs galvaniques (certains métaux comme cuivre, plomb) ou des acides (certaines espèces de bois comme chêne, noyer).

## 6. Règles de transport, de stockage et d'installation des éléments des systèmes de volets roulants, portes de garage, moustiquaires, volets et stores textiles.

- 6.1. Les systèmes mentionnés ci-dessus, et les produits fabriqués de ceux-ci peuvent être utilisés dans des conditions météorologiques normales (sans liquides, gaz, poussières qui agissent agressivement).
- 6.2. Les profilés doivent être stockés dans un endroit sec, propre et exempt des gaz et des vapeurs chimiquement actifs.
- 6.3. Les profilés doivent être transportés dans des moyens de transport couverts, secs et propres. Pour le temps de transport, les profilés doivent être protégés contre les dommages et l'action nocive des conditions atmosphériques défavorables. Les charges doivent être placées dans le moyen de transport côte à côte et doivent être protégées contre le glissement mutuel. Le serrement de la charge avec des ceintures de transport doit se faire de manière à ne pas endommager les profilés.
- 6.4. Les revêtements en laquage ne sont pas résistants aux dommages mécaniques causés par des outils coupants et des matériaux abrasifs.
- 6.5. Les revêtements en laquage sont sensibles, entre autres, aux solvants organiques, alcool concentré, acides, bases et composés pétroliers. Par conséquent, le contact des revêtements avec les produits énumérés est inacceptable. En particulier, les revêtements devraient être protégés contre tout contact avec la chaux, le ciment et d'autres matériaux de construction alcalins.
- 6.6. Pour éviter la formation de défauts dans le revêtement, il est essentiel d'utiliser un emballage approprié pour les détails (les envelopper dans un film d'adhésion), et de les bien attacher au cours du transport. Le stockage dans des conditions inappropriées peut provoquer la condensation de l'humidité entre le revêtement et les films d'emballage ; en conséquence, les taches blanches laiteuses peuvent apparaître sur le revêtement.
- 6.7. Les masses et pâtes à l'étanchement des joints et les autres matériaux d'appui comme masses et mastics de vitrier, lubrifiants et liquides de refroidissement utilisés pour la coupe et perçage, colles, adhésifs, mortiers, mastics, bandes, etc. ayant un contact avec les surfaces laquées, doivent avoir le pH neutre et ne peuvent pas contenir des substances nocives au laquage ou bien à la couche d'oxyde. L'impact du soleil intensifie l'agressivité des produits chimiques. Par conséquent, les matériaux ci-dessus, doivent être soumis à l'essai de leur utilité pour le revêtement donné, avant de leur application.
- 6.8. L'abandon des bandes de protection sur la surface du revêtement décoratif, en particulier en exposition au soleil et à des températures élevées, peut conduire à des réactions chimiques menant à la fusion de la bande avec le revêtement décoratif. Les bandes de protection doivent être enlevées immédiatement après l'installation.

Siège social d'une entreprise ALUPROF SA  
rue Warszawska 153  
43-300 Bielsko-Biała  
tel. +48 33 81 95 300  
fax +48 33 82 20 512

Établissement à Opole  
rue Gosławicka 3  
45-446 Opole  
tel. +48 77 40 00 000  
fax +48 77 40 00 006

Établissement à Golezów  
rue Przemysłowa 10  
43-440 Golezów  
tel. +48 33 48 32 010  
fax +48 33 85 66 552

Établissement à Ogródzkiej  
Centre de Recherche et d'Innovation  
rue Dojazdowa 5  
43-426 Ogródzka  
tel. +48 33 819 52 46

## 7. Principes d'entretien

- 7.1. Pour le nettoyage, utiliser de l'eau propre et un chiffon doux, en particulier pour les surfaces décoratives.
- 7.2. Au cours du nettoyage, la température des revêtements ne peut pas dépasser la température ambiante et la température ambiante ne peut pas tomber en dessous de zéro.
- 7.3. L'eau utilisée pour lavage ne peut être plus que chaude. Ne pas laver le revêtement par pulvérisation de vapeur d'eau.
- 7.4. Avant le nettoyage, vérifier l'effet des produits utilisés pour ce but. Le test doit être effectué sur les surfaces cachées. Dans le cas d'effets indésirables, il faut s'abstenir de l'utilisation du produit nettoyant testé.
- 7.5. Ne pas utiliser de produits nettoyants abrasifs ; ne pas nettoyer la surface par le frottement. On accepte l'utilisation des tissus de coton délicats, destinés au nettoyage industriel. Pendant le frottement, ne pas trop presser le tissu contre la surface nettoyée.
- 7.6. Ne pas utiliser de solvants organiques contenant des esters, des cétones, des alcools, des composés aromatiques, des esters de glycols, des hydrocarbures chlorés, etc.
- 7.7. Ne pas utiliser de détergents d'origine inconnue.
- 7.8. Après chaque lavage, la surface doit être immédiatement rincée à l'eau claire et froide.
- 7.9. Ne pas utiliser de sel et de produits chimiques de dégivrage à proximité des profils.

## 8. Dispositions finales et données à caractère personnel.

- 8.1. En cas de constatation par ALUPROF S.A. d'un défaut impossible à éliminer, le remplacement des produits par des produits neufs est effectué par ALUPROF S.A. ou une entité autorisée par elle.
- 8.2. La réparation sous garantie ne couvre que les défauts résultant de causes inhérentes aux produits vendus.
- 8.3. Sauf indication contraire, le Vendeur ne sera responsable que de la valeur des biens défectueux.
- 8.4. ALUPROF S.A. sera dégagée de toute responsabilité au titre de la garantie, s'il s'avère que les défauts constatés ont pour origine d'autres causes que celles inhérentes aux produits vendus.
- 8.5. L'acheteur perd ses droits de garantie en cas de réalisation de structures en aluminium non conformes au catalogue ou utilisant des éléments hors système.
- 8.6. Pour des matières non régies par les présentes conditions générales, les dispositions du Code civil polonais sont applicables.
- 8.7. Tout différend relatif à cette garantie est soumis à la compétence des tribunaux polonais compétents pour ALUPROF S.A.
- 8.8. ALUPROF S.A. fournit à l'Acheteur les données à caractère personnel nécessaires à l'exécution du contrat, y compris les procédures de réclamation (coordonnées de ses employés/sous-traitants). La base légale pour la mise à disposition des données est l'article 6, paragraphe 1, points b) et f), du RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après dénommée « RGPD »). Il s'agit des prémisses où le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel l'Acheteur est partie ou pour prendre des mesures nécessaires avant sa conclusion et/ou de défendre les intérêts légitimes des Parties. Les parties peuvent à tout moment s'opposer, pour des raisons tenant à leur situation particulière, au traitement de leurs données sur ce fondement.
- 8.9. L'Acheteur s'engage à traiter les Données uniquement dans la mesure et aux fins spécifiées dans le présent contrat, conformément aux articles 5 et 26 du RGPD. En cas de traitement de données à des fins autres que celles prévues dans le présent contrat, l'Acheteur est chargé de même que le responsable du traitement des données à caractère personnel, en particulier des obligations découlant des articles 12 à 22 du RGPD.
- 8.10. L'Acheteur assurera la protection des Données mises à disposition conformément aux dispositions du RGPD, et notamment aux dispositions de l'article 32.
- 8.11. Les obligations résultant des articles 13 et 14 du RGPD de la part d'ALUPROF S.A. ont été incluses sur le site Internet [www.aluprof.eu/rodo](http://www.aluprof.eu/rodo)

**Siège social d'une entreprise ALUPROF SA**  
rue Warszawska 153  
43-300 Bielsko-Biała  
tel. +48 33 81 95 300  
fax +48 33 82 20 512

**Établissement à Opole**  
rue Gosławicka 3  
45-446 Opole  
tel. +48 77 40 00 000  
fax +48 77 40 00 006

**Établissement à Golezów**  
rue Przemysłowa 10  
43-440 Golezów  
tel. +48 33 48 32 010  
fax +48 33 85 66 552

**Établissement à Ogródzkiej**  
**Centre de Recherche et d'Innovation**  
rue Dojazdowa 5  
43-426 Ogródzka  
tel. +48 33 819 52 46